

Abandon définitif de la mise en œuvre de l'Accord de Séparation

Date de l'Assemblée Générale

Le Conseil d'Administration de Gecina réuni le 7 avril 2009 a examiné la faisabilité de la mise en œuvre de l'Accord de Séparation conclu entre les anciens actionnaires de Metrovacesa, Messieurs Rivero, Soler et la famille Sanahuja, par rapport à l'évolution de l'environnement économique. Il a constaté, après avoir été informé par son comité ad-hoc d'administrateurs indépendants de l'analyse menée par le conseil Calyon et l'expert indépendant UBS, que la mise en œuvre des dispositions concernant Gecina dans cet Accord serait contraire à l'intérêt social et conduirait à une situation inacceptable pour la Société.

Notant que Gecina n'est pas partie à l'Accord de Séparation et qu'elle n'a donc aucune obligation de mettre en œuvre les opérations qui y sont prévues, le Conseil d'Administration a décidé l'abandon définitif de la mise en œuvre par Gecina dudit Accord.

La décision adoptée aujourd'hui permettra à Gecina de se consacrer pleinement à son développement en confortant sa position privilégiée pour réaliser des projets à forte création de valeur et de rentabilité pour ses actionnaires.

D'autre part, le Conseil d'Administration a fixé la date de la prochaine Assemblée Générale Mixte, qui statuera sur les comptes de l'année 2008, au 20 mai 2009. Il proposera lors de cette Assemblée, le versement d'un dividende de 5,70 euros par action au titre de l'exercice 2008, soit une augmentation de + 13,8 % par rapport au dividende 2007. Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale, le solde de ce dividende qui s'élève à 3,20 euros, compte tenu de l'acompte de 2,50 euros déjà versé, sera mis en paiement le 1^{er} juin 2009.

Gecina, un leader européen de l'immobilier

Société d'Investissement Immobilier Cotée (SIIC) sur Euronext Paris, Gecina possède et gère un patrimoine de plus de 12 milliards d'euros au 31 décembre 2008, essentiellement composé d'immeubles de bureaux et résidentiels situés à Paris et en région parisienne. Au cours des dernières années, Gecina s'est diversifiée sur de nouveaux segments : hôtellerie, santé, logistique et résidences étudiants.

La fondation Gecina

Pour concrétiser son implication citoyenne, Gecina a créé une fondation d'entreprise dédiée à la protection de l'environnement et à l'accessibilité des personnes handicapées.

www.gecina.fr

CONTACTS GECINA

Laurence Chalmet Tél: +33(0)1 40 40 52 22 Régine Willemyns Tél: +33 (0)1 40 40 62 44 Paris, le 7 avril 2009

KEIMA Communication Alix Hériard-Dubreuil Tél: +33 (0)1 56 43 44 62 alix.heriard@keima.fr